

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

**SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.04.29****OBJET :****SERVICE DES EAUX****BUDGET
PRIMITIF
2011****PRESENTS** : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT
Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ –
Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~
– Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe –
~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ –
M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude –
Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.**ABSENTS** : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : /**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))Après avoir entendu l'exposé sur les propositions de crédits inscrits au Budget Primitif
2011 du Service des Eaux.**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 19 voix pour,**- **vote le Budget Primitif 2011 du Service des Eaux de THIERVILLE** tel que
présenté.**BALANCE - BUDGET PRIMITIF 2011 -
SERVICE DES EAUX**

		DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT ou DEFICIT
Section de Fonctionnement	Recettes 2011 Résultat reporté 2010		211 966,00 381 155,41	
	Dépenses 2011	224 384,41		
	Virement à la Section d'Investissement	368 737,00		
		<u>593 121,41</u>	<u>593 121,41</u>	0
Section d'Investissement	Recettes 2011 Affectation du résultat Virement de la Section de Fonctionnement		649 439,00 83 530,05 368 737,00	
	Dépenses 2010	1 018 176,00		
	Déficit reporté 2010	83 530,05		
	Restes à Réaliser au <u>31/12/2010</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	
		<u>1 101 706,05</u>	<u>1 101 706,05</u>	0
EXCEDENT ou DEFICIT		0		

Le Maire certifie :➤ Que le compte rendu de cette
délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le : **14/04/2011**➤ Que la convocation du Conseil a
été faite le : **07/04/2011**➤ Que le nombre des membres en
exercice est de : **22****Présents : 16****Pouvoirs : 3****Absents : 3****Votants : 19**➤ Sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.**Le Maire informe :**➤ Que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de NANCY dans un
délai de 2 mois à compter de son
affichage.**LE MAIRE,
C. ANTION**

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,**C. ANTION**

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.30

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

OBJET :

VILLE

FISCALITE

2011

Le Maire expose à l'Assemblée :

En raison de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale, l'état de notification est enrichi de nouvelles ressources que nous percevons pour la première fois cette année. Ainsi, la dotation de compensation de la réforme de la T.P. et la garantie individuelle de ressource ont été indiquées sur l'état de notification. Ce montant est prévisionnel et fera l'objet d'une seconde notification, définitive, en Octobre 2011, prenant en compte les données définitives de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui seront connues à l'été 2011.

A lecture de l'état de notification des bases prévisionnelles et des allocations compensatrices envisagées, il ne semble pas utile d'augmenter la pression fiscale communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 19 voix pour,

- décide de ne pas augmenter la fiscalité pour 2011.
- autorise le Maire à signer l'état de notification des taux d'imposition N° 1259 et joint à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15**Commune de**
THIERVILLE-SUR-MEUSEDépartement de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,**
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire**N° 2011.04.31****OBJET :****VILLE**
de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**BUDGET**
PRIMITIF
2011**PRESENTS** : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.**ABSENTS** : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : /**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Après avoir entendu l'exposé sur les propositions de crédits inscrits au Budget Primitif 2011 de la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 19 voix pour,- **vote le Budget Primitif 2011 de la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE** tel que présenté.

BALANCE - BUDGET PRIMITIF 2011 - VILLE		DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT ou DEFICIT
Section de Fonctionnement	Recettes 2011		1 214 935,00	
	Résultat reporté 2010		530 670,69	
	Dépenses 2011	1 481 426,49		
	Virement à la Section d'Investissement	264 179,20		
		1 745 605,69	1 745 605,69	0
Section d'Investissement	Recettes 2011		254 742,00	
	Affectation du résultat		200 000,00	
	Résultat reporté 2010		224 372,80	
	Virement de la Section de Fonctionnement		264 179,20	
	Dépenses 2011	534 288,00		
	Restes à Réaliser au 31/12/2010	477 006,00	68 000,00	
		1 011 294,00	1 011 294,00	0
TOTAL		2 756 899,69	2 756 899,69	0
EXCEDENT ou DEFICIT			0	

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.**LE MAIRE,**
C. ANTION**Le Maire,****C. ANTION****Le Maire certifie :**➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22****Présents : 16****Pouvoirs : 3****Absents : 3****Votants : 19**

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

**SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE***Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE***DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.04.32****OBJET :****C.C.A.S.
(Centre Communal
d'Action Sociale)****Subvention
2011**

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Considérant la situation financière du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) de la Ville.

Au moment du vote, Monsieur ANTION Claude, Président du C.C.A.S., quitte la salle avec son pouvoir.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 17 voix pour,

- alloue une subvention de **12 000 €** pour l'année 2011.
- dit que le crédit correspondant est inscrit en suffisance à l'Article 657362 au Budget Primitif 2011 de la Ville.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

**LE MAIRE,
C. ANTION**

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.33

OBJET :

Subventions
2011
aux Associations

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Vu les demandes de subventions et les dossiers déposés par les Associations locales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- alloue au titre de l'année 2011, les subventions figurant dans le tableau en annexe.
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits en suffisance au Budget 2011 de la Ville à l'Article 6574.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

ASSOCIATIONS	2011 SUBVENTIONS PROPOSEES		2011 SUBVENTIONS VOTEES		OBSERVATIONS Vote
	SUBVENTIONS	SUBVENTIONS EXCEPT.	SUBVENTIONS	SUBVENTIONS EXCEPT.	
TENNIS	4 600		4 600		Par 19 voix pour
A.L.T.	10 000		10 000		Mme CHAMPESMESME quitte la Séance – 18 voix pour
HARMONIE MUNICIPALE	15 100 (acompte versé en 03/2011)+ 3 000		15 100 (acompte versé en 03/2011)+ 3 000		Par 19 voix pour
ACCA		150		150	Par 19 voix pour
AMICALE GENDARMERIE	280		280		Par 19 voix pour
AMICALE ANCIENS COLONIAUX	250		250		Par 19 voix pour
PARC ANIMALIER géré par AMSEAA	15 600		15 600		M. GAVARD et Mme CHAMPENOIS quittent la salle - Par 17 voix pour
AMICALE DES PORTE- DRAPEAUX	260		260		M. RAJIN quitte la Séance – 18 voix pour
CLUB 3 ^{ème} AGE	1 350		1 350		Par 19 voix pour
CLUB CANIN DU NORD MEUSIEN	600		600		Par 19 voix pour
ECOLE DE DANSE	800		800		Par 19 voix pour
EQUIPE SAINT-VINCENT	110		110		Par 19 voix pour
ANCIENS COMBATTANTS	400		400		Par 19 voix pour
LES CHANTEURS DE LA PAIX	210		210		Par 19 voix pour
FOYER COLLEGE ST EXUPERY	430		430		Par 19 voix pour
ASS. SPORTS COLLEGE ST EXUPERY	450		450		Par 19 voix pour
COLLEGE - FORMATION 1er SECOURS	350		350		Par 19 voix pour
LL.C.G.	800		800		Par 19 voix pour
MINI NAUTIC	600		600		Par 19 voix pour
RESTOS DU COEUR	300		300		Par 19 voix pour
MODEL'S CLUB FLEMING	400		400		Par 19 voix pour
AQUARIO-CLUB	300		300		Par 19 voix pour
ASS. DES PECHEURS THIERVILLOIS	1 200		1 200		Par 19 voix pour
LES PETITES CROIX LORRAINES	250		250		Par 19 voix pour
CROIX ROUGE FRANCAISE	500		500		Par 19 voix pour
VILLAGE AVENIR	210		210		Par 19 voix pour
ASSOCIATION USAGERS S.N.C.F.	80		80		Par 19 voix pour
ASSOCIATION OLYMPIQUE CLUB THIERVILLOIS	500		500		Par 19 voix pour
MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	10 000		10 000		Par 19 voix pour
L'ARQUEBUSIER THIERVILLOIS	800		800		Par 19 voix pour
D.D.E.N.	75		75		Par 19 voix pour
JUDO U.S.T.	2 500		2 500		Par 19 voix pour
KARATE U.S.T.	2 400		2 400		Par 19 voix pour
FOOTBALL U.S.T.	17 000		17 000		Par 19 voix pour
USEP	150		150		Par 19 voix pour
CYCLISME	11 000		11 000		Par 19 voix pour
A.D.M.R.	150		150		Par 19 voix pour
PERSE CIRCUS	700		700		Par 19 voix pour
MUSCULATION	600		600		Par 19 voix pour
SOLIDARITE THIERVILLE- BELLEVILLE	400		400		Mme CHAMPENOIS quitte la salle – 18 voix pour
P.E.E.P. MEUSE	100		0		Par 19 voix contre
GYMNASTIQUE FEMININE THIERVILLOISE	250		250		Par 19 voix pour
TOTAL SUBVENTIONS :	TOTAL des Subventions proposées 105 205,00 €		TOTAL des Subventions votées 105 105,00 €		

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15**Commune de**
THIERVILLE-SUR-MEUSE*Département de la Meuse*
Arrondissement de VERDUN
*Canton de CHARNY-SUR-MEUSE***DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,**
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire**N° 2011.04.34****OBJET :****Lotissement**
« Les Fourrières »**Dénomination d'une rue****Rue**
« Jean CHAMBRION »**PRESENTS :** M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS :** M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.**ABSENTS :** M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES :** /**SECRETAIRE :** M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée :

- Le Lotissement « Les Fourrières » à THIERVILLE-SUR-MEUSE est desservi par la rue des Cheminots et l'Avenue du 150^{ème} R.I. et par une rue interne au lotissement.
- Afin que les futurs propriétaires desservis par la voie interne du Lotissement aient une adresse postale, il est nécessaire de donner un nom à cette voie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- propose de dénommer la rue interne du Lotissement « Les Fourrières » :

Rue Jean CHAMBRION

qui fut Maire de THIERVILLE de Septembre 1919 à Mai 1929, sous réserve de l'accord de la famille.

- dit que la signalisation adéquate sera posée en conséquence et que tous les services concernés en seront informés dans les meilleurs délais.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,**C. ANTION****LE MAIRE,**
C. ANTION**Le Maire certifie :**➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22****Présents : 16****Pouvoirs : 3****Absents : 3****Votants : 19**

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.35

OBJET :

Association des Pêcheurs
Thiervillois

ETANGS
COMMUNAUX

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Vu la délibération N° 2001.11.3432 en date du 07 Novembre 2001 mettant à disposition de l'Association des Pêcheurs Thiervillois, à titre gratuit :

- l'Étang communal le « Pré Carré » sis à CHARNY,
- les 2 étangs communaux du « Nigricollis » sis Avenue de l'Étang Bleu à THIERVILLE.

Vu la convention de mise à disposition établie le 1^{er} Décembre 2001.

Considérant qu'il convient de réactualiser la convention de mise à disposition.

Vu le projet de convention proposée.

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'Association des Pêcheurs Thiervillois et ce à titre gracieux :

➤ ***l'Étang communal le « Pré Carré » sis à CHARNY,***

➤ ***les 2 étangs communaux du « Nigricollis » sis Avenue de l'Étang Bleu à THIERVILLE.***

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association des Pêcheurs Thiervillois pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

- dit que la présente convention annule et remplace la précédente convention établie le 1^{er} Décembre 2001.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.36

OBJET :

Association
PAINT BALL

TERRAIN
AW 18 en partie

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association PAINT BALL occupe une partie de la parcelle de terrain communal cadastrée AW 18, mise à sa disposition pour ses activités de loisirs.

Ce terrain, ancien terrain de foot corporatif, est situé en bordure de l'Avenue de l'Etang Bleu.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'**Association PAINT BALL** et ce à titre gracieux :

➤ **partie de la parcelle communale cadastrée AW 18 située en bordure de l'Avenue de l'Etang Bleu à THIERVILLE.,**

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association PAINT BALL pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

LE MAIRE,
C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.37

OBJET :

Association
LES PETITES CROIX
DE LORRAINE

Bâtiment 126 Avenue
Pierre GOUBET

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association LES PETITES CROIX DE LORRAINE occupe une partie du bâtiment communal 126 Avenue Pierre GOUBET à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'Association **LES PETITES CROIX DE LORRAINE** et ce à titre gracieux :

➤ **partie du bâtiment 126 Avenue Pierre GOUBET à THIERVILLE : 1 pièce au rez-de-chaussée, à droite en entrant.**

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association LES PETITES CROIX DE LORRAINE pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.38

OBJET :

Association
PORTE- DRAPEAUX

Bâtiment 126 Avenue
Pierre GOUBET

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association des PORTE-DRAPEAUX occupe une partie du bâtiment communal 126 Avenue Pierre GOUBET à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'Association des PORTE-DRAPEAUX et ce à titre gracieux :

➤ ***partie du bâtiment 126 Avenue Pierre GOUBET à THIERVILLE : 1 local à usage de bureau au 1^{er} Etage.***

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association les PORTE-DRAPEAUX pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.39

OBJET :

Association
ANCIENS
COMBATTANTS

Bâtiment 126 Avenue
Pierre GOUBET

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association des ANCIENS COMBATTANTS occupe une partie du bâtiment communal 126 Avenue Pierre GOUBET à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'Association des ANCIENS COMBATTANTS et ce à titre gracieux :

➤ ***partie du bâtiment 126 Avenue Pierre GOUBET à THIERVILLE : 1 local à usage de bureau au 1^{er} Etage.***

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association des ANCIENS COMBATTANTS pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.40

OBJET :

Association
U.N.P.R.G. – U.D. Meuse

Bâtiment 126 Avenue
Pierre GOUBET

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association de l'UNION NATIONALE DES PERSONNELS EN RETRAITE DE LA GENDARMERIE (U.N.P.R.G.) – UNION DEPARTEMENTALE MEUSE (U.D. Meuse) occupe une partie du bâtiment communal 126 Avenue Pierre GOUBET à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'Association de l'U.N.P.R.G. – U.D. Meuse et ce à titre gracieux :

➤ ***partie du bâtiment 126 Avenue Pierre GOUBET à THIERVILLE : 1 local à usage de bureau au 1^{er} Etage.***

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association de l'U.N.P.R.G. – U.D. Meuse pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

LE MAIRE,
C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.41

OBJET :

Association
BANQUE
ALIMENTAIRE

Bâtiment NIEL
Bât.17

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association la BANQUE ALIMENTAIRE occupe une partie d'un bâtiment communal sis dans l'ancienne Caserne NIEL à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'Association la BANQUE ALIMENTAIRE et ce à titre gracieux :

➤ **Espace NIEL : Bâtiment 17 – Rez-de-chaussée.**

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association la BANQUE ALIMENTAIRE pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.42

OBJET :

Association
CLUB CANIN

Bâtiment GRIBEAUVAL
Bât. 5 – Local N° 13

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association le CLUB CANIN occupe une partie d'un bâtiment communal sis dans l'ancienne Caserne GRIBEAUVAL – Rue des Cheminots à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'Association le CLUB CANIN et ce à titre gracieux :
 - **Espace GRIBEAUVAL : Bâtiment 5 – Rez-de-chaussée – Local N°13.**
- émet un avis favorable à la convention proposée.
- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association le CLUB CANIN pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.
- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.43

OBJET :

Association
PECHE

Bâtiment GRIBEAUVAL
Bât. 5 – Local N° 16

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association PECHE occupe une partie d'un bâtiment communal sis dans l'ancienne Caserne GRIBEAUVAL – Rue des Cheminots à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'**Association PECHE** et ce à titre gracieux :

➤ **Espace GRIBEAUVAL : Bâtiment 5 – Rez-de-chaussée – Local N°16.**

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association PECHE pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.44

OBJET :

Association
MUSCULATION

Bâtiment GRIBEAUVAL
Bât. 5 – Locaux N° 8 et 9

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association MUSCULATION occupe une partie d'un bâtiment communal sis dans l'ancienne Caserne GRIBEAUVAL – Rue des Cheminots à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'Association MUSCULATION et ce à titre gracieux :

➤ **Espace GRIBEAUVAL : Bâtiment 5 – Rez-de-chaussée – Locaux N°8 et 9.**

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association MUSCULATION pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.45

OBJET :

Association
MODEL'S CLUB
FLEMMING

Bâtiment GRIBEAUVAL
Bât. 5 – Local N° 10

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association MODEL'S CLUB FLEMMING occupe une partie d'un bâtiment communal sis dans l'ancienne Caserne GRIBEAUVAL – Rue des Cheminots à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'Association MODEL'S CLUB FLEMMING et ce à titre gracieux :

➤ **Espace GRIBEAUVAL : Bâtiment 5 – Rez-de-chaussée – Local N°10.**

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association MODEL'S CLUB FLEMMING pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.46

OBJET :

Association
MINI NAUTIC

Bâtiment GRIBEAUVAL
Bât. 5
Locaux N° 2 – 3 – 4 – 5 et 6

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association MINI NAUTIC occupe une partie d'un bâtiment communal sis dans l'ancienne Caserne GRIBEAUVAL – Rue des Cheminots à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'Association MINI NAUTIC et ce à titre gracieux :
- **Espace GRIBEAUVAL : Bâtiment 5 – Rez-de-chaussée – Locaux N° 2 – 3 – 4 – 5 et 6.**
- émet un avis favorable à la convention proposée.
- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association MINI NAUTIC pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.
- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.47

OBJET :

Association
HARMONIE
MUNICIPALE

Bâtiment GRIBEAUVAL
Bât. 5 - Locaux N° 1 à 15

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association HARMONIE MUNICIPALE occupe une partie d'un bâtiment communal sis dans l'ancienne Caserne GRIBEAUVAL – Rue des Cheminots à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'Association HARMONIE MUNICIPALE et ce à titre gracieux :

➤ **Espace GRIBEAUVAL : Bâtiment 5 – 1^{er} Etage – Locaux N° 1 à 15.**

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association HARMONIE MUNICIPALE pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.48

OBJET :

Association
CLUB CANIN

Bâtiment GRIBEAUVAL
Bât. 14 partie

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association CLUB CANIN occupe une partie d'un bâtiment communal sis dans l'ancienne Caserne GRIBEAUVAL – Rue des Cheminots à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'Association CLUB CANIN et ce à titre gracieux :
 - **Espace GRIBEAUVAL : Bâtiment 14 en partie.**
- émet un avis favorable à la convention proposée.
- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association CLUB CANIN pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.
- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.49

OBJET :

Association
FAUBOURG PAVE

Bâtiment GRIBEAUVAL
Bât. 14 partie

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association du FAUBOURG PAVE occupe une partie d'un bâtiment communal sis dans l'ancienne Caserne GRIBEAUVAL – Rue des Cheminots à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'**Association du FAUBOURG PAVE** et ce à titre gracieux :

➤ **Espace GRIBEAUVAL : Bâtiment 14 en partie.**

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association du FAUBOURG PAVE pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.50

OBJET :

Association
A.L.T.

Bâtiment GRIBEAUVAL
Bât. 15 partie – Locaux
N° 09, 17, 18, 19, 20 et 22

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association ART LOISIRS THIERVILLE (A.L.T.) occupe une partie d'un bâtiment communal sis dans l'ancienne Caserne GRIBEAUVAL – Rue des Cheminots à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'Association ART LOISIRS THIERVILLE (A.L.T.) et ce à titre gracieux :

➤ **Espace GRIBEAUVAL : Bâtiment 15 en partie – Rez-de-chaussée – Locaux N° 09 – 17 – 18 – 19 – 20 et 22.**

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association ART LOISIRS THIERVILLE (A.L.T.) pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.51

OBJET :

Association
A.D.P.C.

Bâtiment GRIBEAUVAL
Bât. 15 partie – Locaux
N° 01, 02, 03, 05, 06, 07, 08,
13, 14, 15, 16 et 23

Convention de mise
à disposition

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association Départementale de la Protection Civile de la Meuse (A.D.P.C.) occupe une partie d'un bâtiment communal sis dans l'ancienne Caserne GRIBEAUVAL – Rue des Cheminots à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'**Association Départementale de la Protection Civile de la Meuse (A.D.P.C.)** et ce à titre gracieux :

➤ **Espace GRIBEAUVAL : Bâtiment 15 en partie – Rez-de-chaussée – Locaux N° 01 – 02 – 03 – 05 – 06 – 07 – 08 – 13 – 14 – 15 – 16 et 23.**

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association Départementale de la Protection Civile de la Meuse (A.D.P.C.) pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : Avril 2011

**SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.04.52****OBJET :****Association
PERSE CIRCUS****Bâtiment GRIBEAUVAL
Bât. 23 et 24 partie****Convention de mise
à disposition****PRESENTS** : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.**ABSENTS** : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : /**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle que l'Association PERSE CIRCUS occupe une partie d'un bâtiment communal sis dans l'ancienne Caserne GRIBEAUVAL – Rue des Cheminots à THIERVILLE, mise à sa disposition gracieusement pour ses activités.

Considérant que dans le cadre des textes réglementant la gestion des associations, une convention de mise à disposition des immeubles communaux doit être signée entre l'association bénéficiaire et la Ville.

Vu la proposition de convention établie à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour,

- accepte de mettre à disposition de l'Association PERSE CIRCUS et ce à titre gracieux :

- **Espace GRIBEAUVAL : Bâtiment 23 et 24 en partie**
 - **Bâtiment 23 : Locaux N° 02 – 03 – 04 – 05 – 06 et 07**
 - **Bâtiment 24 : Locaux N° 07 – 11 – 13 – 14 – 17 – 18 – 20 – 21 – 22 – 24 – 25 et 27**

- émet un avis favorable à la convention proposée.

- autorise le Maire à signer la convention entre la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE et l'Association PERSE CIRCUS pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} Mai 2011.

- dit que la convention sera annexée à la présente délibération.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,**C. ANTION****Le Maire certifie :**➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22****Présents : 16****Pouvoirs : 3****Absents : 3****Votants : 19**

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

**LE MAIRE,
C. ANTION**

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

**SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE**Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE**DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.04.53****PRESENTS** : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.**ABSENTS** : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : /**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))**OBJET :****PERSONNEL
COMMUNAL****Suppression de 2 postes :****Rédacteur
Agent de Maîtrise**

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- Le Comité Technique Paritaire (C.T.P.) a été saisi par courrier en date du 03 Mars 2011 pour la suppression de deux postes :
 - Rédacteur – Base 35/35^{ème}
 - Agent de Maîtrise – Base 35/35^{ème}

Vu l'avis favorable du C.T.P. (Comité Technique Paritaire) en date du 31 Mars 2011 pour la suppression des postes cités ci-dessus à compter du 1^{er} Février 2011.**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 19 voix pour,**

- **décide de supprimer** les postes suivants :

- Rédacteur – Base 35/35^{ème}
- Agent de Maîtrise – Base 35/35^{ème}

à compter du 1^{er} Février 2011.

- dit que ces postes seront retirés du tableau des effectifs du personnel.

Délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.**Le Maire,****C. ANTION****Le Maire certifie :**➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22****Présents : 16****Pouvoirs : 3****Absents : 3****Votants : 19**

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

**LE MAIRE,
C. ANTION**

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.54

OBJET :

**Protocole de mise
à disposition
d'informations
géographiques
par la Commune
de
THIERVILLE/MEUSE**

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – M. GAVARD Jacky – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : /

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée que :

Tele Atlas, filiale du groupe Tomtom est une société de cartographie numérique pour les systèmes de navigation GPS tel que **Tomtom** mais aussi pour des fournisseurs d'informations cartographiques sur Internet comme **Mappy**, les **Pages Jaunes** ou **Via Michelin**.

Pour relever ce défi, Tele Atlas a mis au point de nombreux processus de mise à jour afin d'intégrer le maximum d'informations liées aux changements du réseau routier, mais avec 36 800 communes sur le territoire, il leur est impossible à ce jour de connaître l'ensemble des arrêtés municipaux.

Il leur est également impossible de traiter toutes les remontées éparses et ponctuelles émanant de particuliers ou des collectivités. Ils doivent en effet structurer les informations à traiter, c'est pourquoi ils garantissent donc en priorité l'intégration des données fournies par les collectivités ayant signé un protocole d'accord.

Aujourd'hui, 600 communes et communautés de communes ont d'ores et déjà signé ce protocole.

Ce protocole est entièrement **gratuit** et volontairement très simple.

Au rythme et sous la forme souhaitée (email, courrier, plan papier, format numérique...) il s'agit de les informer par exemple :

- de nouvelles créations de voies
- de changements de noms de rues
- de nouveaux sens de circulation
- de restrictions de type poids et hauteur
- emplacement des parkings
- ou encore des limitations de vitesse autour des endroits sensibles tels que les écoles...

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Votants : 19

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

De son côté Tele Atlas s'engage à intégrer l'ensemble des informations fournies et à les transmettre aux différents partenaires.

En remontant ces informations, la Ville participera ainsi à l'actualisation de la cartographie sur notre réseau et optimisera ainsi les déplacements des utilisateurs de nouvelles technologies, toujours plus nombreux.

Il convient au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le protocole de mise à disposition d'informations géographiques par la Commune de THIERVILLE-SUR-MEUSE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 19 voix pour,

- autorise le Maire à signer le protocole de mise à disposition d'informations géographiques par la Commune de THIERVILLE-SUR-MEUSE avec la Société Tele Atlas SARL – 109-111 Avenue Aristide Briand 92120 MONTROUGE.
- dit que protocole entièrement gratuit est signé pour une durée de deux ans.

Délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

**SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15****Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE***Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE***DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire****N° 2011.04.55****OBJET :****Décision de retrait de
la requête présentée au
Tribunal Administratif
de NANCY**

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Géraud – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – ~~M. GAVARD Jacky~~ – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. GAVARD Jacky.

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire rappelle à l'Assemblée que :

- Par délibération N°2010.12.4813 en date du 15 Décembre 2010, le Conseil Municipal l'a autorisé à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de NANCY contre la CODECOM de VERDUN.
- Le 18 Janvier 2011, la Ville a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de NANCY visant à l'annulation d'arrêtés pris par la CODECOM de VERDUN en matière de Droit de Préemption Urbain.
- Cette requête a été enregistrée le 18 Janvier 2011.
- Par arrêté pris le 25 Janvier 2011, le Président de la CODECOM de VERDUN a décidé de retirer les arrêtés litigieux de préemption signés en date du 18 Novembre 2010 portant exercice du Droit de Préemption Urbain sur l'acquisition des parcelles cadastrées AT 904 : Lot 1, AT 905 : Lot 2, AT 852 : Lot 4, Lot 13, Lot 14, Lot 16, Lot 17, Lot 23, Lot 24, Lot 27.

Il demande au Conseil Municipal de prendre une délibération pour retirer la requête déposée auprès du Tribunal Administratif de NANCY pour l'annulation d'arrêtés pris par la CODECOM de VERDUN en matière de Droit de Préemption Urbain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 18 voix pour,

- décide de retirer la requête déposée auprès du Tribunal Administratif de NANCY pour l'annulation d'arrêtés pris par la CODECOM de VERDUN en matière de Droit de Préemption Urbain.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

**LE MAIRE,
C. ANTION**

Le Maire,

C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Absents : 4

Votants : 18

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15**Commune de**
THIERVILLE-SUR-MEUSE*Département de la Meuse*
Arrondissement de VERDUN
*Canton de CHARNY-SUR-MEUSE***DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,**
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire**N° 2011.04.56****OBJET :****- Maîtrise d'œuvre -
Requalification
des Casernes NIEL
URBAM Conseil****Transfert du marché à
IN SITU Architectes****PRESENTS** : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT
Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ –
Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~
– Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – ~~M. GAVARD Jacky~~ – M. GUILLAUME Philippe –
~~Mme HEAM Julie – Mme HENRY DAVID Sophie – M. LE BRAS Pierre – Mme LECLERCQ Josiane~~ –
M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude –
Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.**ABSENTS** : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : M. GAVARD Jacky.**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée que :

Par courrier en date du 25 Mars 2011, Monsieur Jean-Pierre BUREAUX – Président d'URBAM CONSEIL, attributaire du Marché de Maîtrise d'œuvre pour la requalification des Casernes NIEL, nous informe qu'à l'occasion de son proche départ en retraite, il vient de finaliser le dispositif permettant la reprise d'un des domaines d'activités d'URBAM CONSEIL (relatif à l'urbanisme opérationnel et à la maîtrise d'œuvre d'infrastructure qu'il dirige à NANCY) par l'agence IN SITU ARCHITECTES sarl d'architecture installée également à NANCY dont la gérance est assurée par Monsieur BUREAUX.

Le Maire propose de transférer le marché d'URBAM CONSEIL relatif à la Maîtrise d'œuvre pour la requalification des Casernes NIEL en écoquartier à THIERVILLE à IN SITU ARCHITECTES.

Considérant que ce transfert n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Il demande au Conseil Municipal de ratifier ce transfert de marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 18 voix pour,

- ratifie le transfert de marché de Maîtrise d'œuvre confié à URBAM Conseil pour la requalification des Casernes NIEL en écoquartier à THIERVILLE à IN SITU ARCHITECTES – 123 rue Mac Mahon à 54000 NANCY.

- autorise le Maire à signer l'avenant de transfert ainsi que toutes pièces relatives à ce transfert.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,**C. ANTION****LE MAIRE,**
C. ANTION**Le Maire certifie :**

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Absents : 4

Votants : 18

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.57

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne – M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – ~~M. GAVARD Jacky~~ – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. GAVARD Jacky.

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

OBJET :

**Récompense
aux élèves de CM2
entrant en 6^{ème} en
Septembre 2011**

Vu la délibération N° 88.06.1639 du 24 Juin 1988 décidant de récompenser les élèves en classe de CM 2 dans les Groupes Scolaires de THIERVILLE et entrant en classe de 6^{ème} à la rentrée prochaine.

Vu la délibération N° 2010.06.4759 en date du 09 Juin 2010 reconduisant le principe de récompense aux élèves de CM 2 entrant en 6^{ème} à la prochaine rentrée scolaire.

Considérant que l'Assemblée souhaite maintenir ce principe de récompense.

Considérant le souhait des Directeurs des Groupes Scolaires de JARDIN-FONTAINE et de THIERVILLE-VILLAGE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 18 voix pour,

- décide d'offrir aux élèves de CM 2 entrant en classe de 6^{ème} une récompense à décider par les Directeurs des écoles de THIERVILLE concernés et en fonction de leur possibilité dans le cadre de l'Education Nationale.

- fixe jusqu'à **12,00 €** par enfant, le prix de la récompense, prix qui ne pourra pas être dépassé.

- dit que le crédit est inscrit en suffisance au Budget 2011 de la Ville – Art. 6714.

- invite le Maire à prendre contact avec les Directeurs des Groupes Scolaires de JARDIN-FONTAINE et de THIERVILLE-VILLAGE afin d'organiser au mieux cette récompense à offrir avant la fin de l'année scolaire en cours.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Absents : 4

Votants : 18

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Le Maire,

C. ANTION

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

Département de la Meuse
Arrondissement de VERDUN
Canton de CHARNY-SUR-MEUSE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 2011.04.58

OBJET :

**Cession de terrains à
l'O.P.H. de la Meuse**

**AT 918 : 7 a 52 ca
AT 919 : 5 a 35 ca**

**Lieu-dit :
« La Vallette »**

**Rue Gérard BIEVELOT
à THIERVILLE/MEUSE**

PRESENTS : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT
Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ –
Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~
– Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – ~~M. GAVARD Jacky~~ – M. GUILLAUME Philippe –
~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ –
M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.

POUVOIRS : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude –
Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.

ABSENTS : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.

ABSENTS EXCUSES : M. GAVARD Jacky.

SECRETAIRE : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- Les terrains supportant les constructions réalisées par l'O.P.H. de la Meuse dans le cadre du
programme O.R.U. appartiennent à la Ville de THIERVILLE-SUR-MEUSE.

- Afin de régulariser cette opération immobilière, la Ville de THIERVILLE doit céder 7 a 52
ca cadastrés AT N° 918 et 5 a 35 ca cadastrés AT N° 919, et qu'il propose de céder lesdits terrains
gratuitement à l'Office Public de l'Habitat de la Meuse.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession, et si avis favorable, de
l'autoriser à signer l'acte administratif de cession gratuite des terrains cadastrés AT 918 et AT
N°919 ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 18 voix pour,

- se prononce favorablement pour la cession gratuite des parcelles de terrains cadastrés :

- AT 918 : 7 a 52 ca - sise « La Vallette »
- AT 919 : 5 a 35 ca - sise « La Vallette »

à l'Office Public de l'Habitat de la Meuse (O.P.H.) – 15 rue du Moulin à 55000 BAR-LE-DUC.

- dit que l'acte de cession sera rédigé par l'O.P.H. de la Meuse.

- autorise le Maire à signer l'acte administratif de cession des dites parcelles ainsi que toutes pièces
relatives à cette cession.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

C. ANTION

**LE MAIRE,
C. ANTION**

Le Maire certifie :

➤ Que le compte rendu de cette
délibération a été affichée à la
porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a
été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en
exercice est de : **22**

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Absents : 4

Votants : 18

➤ Sous sa responsabilité le caractère
exécutif de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal
Administratif de NANCY dans un
délai de 2 mois à compter de son
affichage.

DELIBERATION

Transmis à la Sous-Préfecture de VERDUN le : 26 Avril 2011

SEANCE du
Mercredi 13 Avril 2011 à 18 H 15**Commune de**
THIERVILLE-SUR-MEUSE*Département de la Meuse*
Arrondissement de VERDUN
*Canton de CHARNY-SUR-MEUSE***DELIBERATION****Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal,**
sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire**N° 2011.04.59****OBJET :****STRUCTURE**
MULTI ACCUEIL
« Les Libellules »
1 rue Gérard BIEVELOT
THIERVILLE/MEUSE**Réalisation d'un auvent****PRESENTS** : M. ANTION Claude – M. BARAUD Jean-Louis – Mme BARGE Christine – M. BEAUCOURT Gérald – M. BERNARD Jean-François – M. BRENNER Jean-Marie – ~~M. BURTEAUX Garry~~ – Mme CHAMPENOIS Claude – Mme CHAMPESME Jocelyne - M. CHAZAL Raphaël – ~~M. CITONY Lazare~~ – Mme DEVOILLE Joëlle – Mme DUPUIS Claudine – ~~M. GAVARD Jacky~~ – M. GUILLAUME Philippe – ~~Mme HEAM Julie~~ – ~~Mme HENRY DAVID Sophie~~ – ~~M. LE BRAS Pierre~~ – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFETZ Eric – M. RAJIN Michel – Mme RANGEARD Martine.**POUVOIRS** : M. CITONY Lazare à Mme BARGE Christine – M. LE BRAS Pierre à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël.**ABSENTS** : M. BURTEAUX Garry – Mme HEAM Julie – Mme HENRY-DAVID Sophie.**ABSENTS EXCUSES** : M. GAVARD Jacky.**SECRETAIRE** : M. CHAZAL Raphaël (art. L. 2121.15 Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.))

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il conviendrait de couvrir l'entrée du bâtiment de la Structure Multi Accueil « Les Libellules » - 1 rue Gérard BIEVELOT à THIERVILLE-SUR-MEUSE – par un auvent.

Un devis a été demandé à l'Entreprise GALOPIN qui a réalisé la toiture du bâtiment. Le montant des travaux de réalisation d'un auvent en couverture s'élèverait à 4 642,00 € HT soit 5 551,83 € TTC plus les frais d'Architecte d'un montant de 1 320,00 € HT soit 1 578,72 € TTC.

Considérant que cette construction représentant une surface SHOB supérieure à 20 m² nécessite une demande de permis de construire.

Considérant que ce bâtiment est loué à l'A.M.F.55 – 3 rue Gérard BIEVELOT à THIERVILLE-SUR-MEUSE et que ceux-ci prendraient à leur charge les travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 18 voix pour,

- émet un avis favorable à la réalisation d'un auvent sur le bâtiment communal Structure Multi Accueil « Les Libellules » 1 rue Gérard BIEVELOT à THIERVILLE-SUR-MEUSE.

- dit que le locataire, l'AMF 55, réglera le coût des travaux ainsi que les frais d'architecte.

- autorise le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,**C. ANTION****LE MAIRE,**
C. ANTION**Le Maire certifie :**

➤ Que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **14/04/2011**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **07/04/2011**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **22**

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Absents : 4

Votants : 18

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.